



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Epicentre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Epicentre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

ETATS FINANCIERS

EPICENTRE

31 décembre 2022

L'Association Epicentre applique à compter du 01 janvier 2020 le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables en complément du plan comptable général (PCG).

Bilan ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2022					 ÉPIDÉMIOLOGIE • EPIDEMIOLOGY		
en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 2022	Net 2021		2022	2021
Concessions, brevets, licences, marques procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	220 439	195 401	25 037	34 899			
Immobilisations en cours							
Immobilisations incorporelles	220 439	195 401	25 037	34 899			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	212 539	164 236	48 303	64 276	Ecart d'équivalence	49 585	49 763
Immobilisation en cours							
Immobilisations corporelles	212 539	164 236	48 303	64 276	Autre Réserve	44 200	266 103
Participations et Créances rattachées	49 601		49 601	49 779	Excédent ou déficit de l'exercice	100 566	-221 903
Autres	74 504		74 504	74 440			
Immobilisations financières	124 105		124 105	124 219	Situation nette	194 351	93 963
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	557 083	359 637	197 446	223 394	TOTAL FONDS PROPRES	194 351	93 963
Stock et en-cours	10 042		10 042	14 357	TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	8 100	70 000
					Provisions pour risques	14 635	5 744
					Provisions pour charges	0	6 975
					TOTAL PROVISIONS	14 635	12 719
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 555 083		3 555 083	3 490 301			
Créances sur entités du groupe MSF France	2 769 282		2 769 282	2 803 128	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 601 342	7 530 448
Créances sur entités du mouvement MSF	762 852		762 852	684 848	Dettes sur entités du groupe MSF France	6 890 898	6 952 936
Clients et comptes rattachés	22 949		22 949	2 325	Dettes sur entités du mouvement MSF	473 222	481 640
					Dettes fournisseurs	237 222	95 872
Autres	14 525 616		14 525 616	17 775 430	Dettes fiscales et sociales	1 825 563	1 844 306
Financements à recevoir	14 154 310		14 154 310	17 372 575	Autres dettes	135 264	56 695
Legs à recevoir					Autres dettes	7 192	
Avances versées sur commandes					Financements perçus d'avance	128 073	56 695
Autres créances	88 911		88 911	110 943	Dettes	9 562 169	9 431 449
Grant à recevoir	282 395		282 395	291 913			
Créances	18 080 699		18 080 699	21 265 732			
Disponibilités	2 981 141		2 981 141	4 049 373	Produits constatés d'avance	11 192 652	15 812 820
Charges constatées d'avance	15 046		15 046	20 745			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 086 928	0	21 086 928	25 350 206	TOTAL DETTES	20 754 821	25 244 269
Ecarts de conversion actif	6 606		6 606	7 322	Ecarts de conversion passif	319 073	159 970
TOTAL ACTIF	21 650 616	359 637	21 290 980	25 580 922	TOTAL PASSIF	21 290 980	25 580 922

Compte de résultat en liste ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2022		
	2022	2021
PRODUITS EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	8 931 600	7 457 420
Produits de tiers financeurs	5 446 882	6 500 388
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 719	7 827
Utilisations des fonds dédiés	70 000	0
Autres produits	3 009 660	3 422 517
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	TOTAL I	17 470 861
17 470 861		17 388 151
CHARGES EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	8 169 641	7 923 287
Aides financières	56 022	14 494
Impôts, taxes et versements assimilés	525 632	491 876
Salaires et traitements	3 865 400	3 861 243
Charges sociales	1 883 852	1 918 214
Salaires et traitements, charges sociales du personnel national	3 006 732	3 293 439
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 313	64 550
Dotations aux provisions	14 635	12 719
Reports en fonds dédiés	8 100	70 000
Autres charges	51 387	115 174
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	TOTAL II	17 645 714
17 645 714		17 764 996
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-174 853	-376 845
PRODUITS FINANCIERS		
Différences positives de change	126 986	92 211
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	TOTAL III	126 986
126 986		92 211
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	20 285	26 761
TOTAL CHARGES FINANCIERES	TOTAL IV	20 285
20 285		26 761
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	106 701	65 450
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-68 152	-311 395
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	172 560	118 357
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL V	172 560
172 560		118 357
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 842	28 865
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL VI	3 842
3 842		28 865
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	168 719	89 492
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	17 770 407	17 598 719
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	17 669 840	17 820 622
+ Report des ressources affectés non utilisées des exercices antérieurs	0	0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	100 566	-221 903
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	0	0

ANNEXES 2022 DES COMPTES SOCIAUX

D'EPICENTRE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Contribution exceptionnelle MSF France

En raison de décalages d'activité opérationnelle liés aux projets de financements externes, MSF France a octroyé à Epicentre une contribution exceptionnelle de 230 000 Euros pour l'année 2022. Cette contribution permet à Epicentre d'arriver à un résultat à l'équilibre au 31/12/2022.

2. DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL D'EPICENTRE

L'association Epicentre a pour objet :

De prodiguer un enseignement sur toutes les techniques médicales utiles aux populations en situation précaire,

D'effectuer un travail de recherche et de consultation dans le domaine de l'épidémiologie d'intervention et sur tout ce qui peut favoriser une meilleure compréhension et une évolution dans les domaines de la santé et du développement,

De diffuser par tous les moyens à sa disposition les résultats de ses recherches afin que celles-ci puissent recevoir une application concrète et que les propositions de l'association permettent de réels progrès dans les domaines concernés. Cette diffusion s'exercera notamment par l'intermédiaire de publications, de conférences, de colloques et du recours aux différents moyens de communication auprès du grand public ou de publics plus spécialisés (chercheurs, universitaires, leaders d'opinion...),

De réunir tous les concours nationaux et internationaux propres à apporter à l'association les meilleures conditions d'efficacité et de compétence pour ses objectifs de recherche et de diffusion,

D'apporter son expertise scientifique aux actions menées par Médecins Sans Frontières,

D'apporter son concours aux individus et aux institutions engagés dans une activité identique ou complémentaire à la sienne.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité d'Epicentre est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF international.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations situées en France sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires).

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément (compris entre 3 et 10 ans) et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

Sont comptabilisés directement dans les comptes de charge des centres de recherche au Niger et en Ouganda ainsi que des autres pays dans lesquels Epicentre intervient les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

Les biens destinés à des tiers bénéficiaires dans le cadre de conventions signées pour des projets sont également passés en charges.

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de réalisation (prix d'achat et frais accessoires hors coûts de formation).

Elles sont amorties sur une période comprise entre 3 et 5 ans, selon le mode linéaire et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation détenus par Epicentre ainsi que des dépôts et cautionnements divers.

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont constituées par leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée sur les titres de participation au regard de la situation financière des filiales à la clôture de l'exercice.

Lorsque le coût d'acquisition des dépôts et cautionnements est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4. FINANCEMENTS ET DONS (A RECEVOIR ET PERCUS D'AVANCE)

✓ **Financements des organisations externes**

Les financements des organisations publiques et des autres organismes privés sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat dès la notification du financement pour la totalité du contrat. Au 31/12/N, ne sont conservés dans le résultat de l'exercice que les produits qui couvrent les dépenses éligibles engagées sur l'exercice, grâce à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Au 31/12/N la créance de chaque convention de financement en devise étrangère est revalorisée en Euros au taux de clôture. La différence entre la valorisation au taux de clôture et au taux de notification de la convention est comptabilisée en écart de conversion actif / passif. Cet écart représente une réduction/ augmentation du restant à dépenser en euros sur le contrat au 31/12/N. Il implique d'ajuster budgétairement, selon le cas, pour l'année N+1 le montant restant à dépenser en euros sur le contrat. Dans la mesure où la convention le prévoit, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision sur les éventuels écarts de conversion actif, les dépenses futures étant limitées à la conversion en euros des devises reçues.

En outre, les moins/plus-values réalisées sont comptabilisées au moment de chaque encaissement.

Les financements encaissés qui n'auraient pas été justifiés par des charges éligibles à la fin du contrat où aux différentes étapes de restitutions imposées par les bailleurs, sont comptabilisés en financements reçus d'avance pour être, le cas échéant remboursés.

La part de financement attribuée, non consommée et/ou non reçue en fin d'exercice est inscrite en compte de bilan, pour un montant équivalent, en "financements à recevoir" et en "financements reçus d'avance".

✓ **Dons**

Epicentre ne reçoit que des dons d'organismes privés, et ne fait pas appel à la générosité du public.

3.5. CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

3.6. CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES

Les créances en devises, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Les écarts de conversion sont constatés. En cas de perte latente, une provision pour perte de change est enregistrée.

3.7. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par l'Association Epicentre de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.8. PROVISION POUR RISQUES

L'Association Epicentre applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si Epicentre a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

COMPTE DE RESULTAT

3.9. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le modèle de compte de résultat adopté par Epicentre est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.10. DÉPENSES POUR LES ETUDES

Les dépenses effectuées pour les études menées par Epicentre sont engagées selon trois procédures :

- par Epicentre à Paris,
- par les centres de recherche du Niger et de l'Ouganda,
- par les missions MSF.

3.11. PRODUITS DES DONNS ET SUBVENTIONS

A la clôture de l'exercice, les dons affectés par des donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés".

Les ressources issues des dons et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles définies en 3.4.

HORS BILAN

3.12. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de l'association (voir 4.4.2 "Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ en retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- ✓ départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- ✓ taux moyen d'augmentation de salaire : 5,20%
- ✓ taux d'actualisation Iboxx Corp AA10+ : 3,77%
- ✓ taux moyen de rotation du personnel : 10,77%
- ✓ taux de charges sociales : 60,26%

3.13. RÉGIME FISCAL

L'Association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités non lucratives.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

4.1. DETAIL DE L'ACTIF

4.1.1. Détail de l'actif immobilisé

4.1.1.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Montant net en fin d'exercice
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Cumul en fin d'exercice	
Concessions/licences	206 819	13 620		220 439	171 920	23 481		195 401	25 037
Immobilisations en cours									
Immobilisations incorporelles	206 819	13 620		220 439	171 920	23 481		195 401	25 037
Installations et divers, aménagements	1 592			1 592	1 592			1 592	0
Matériel, mobilier, informatique	242 497	24 860	76 626	190 731	178 949	40 105	76 626	142 428	48 303
Autres immobilisations	20 216			20 216	19 488	728		20 216	0
Immobilisations en cours									
Immobilisations corporelles	264 305	24 860	76 626	212 539	200 029	40 833	76 626	164 236	48 303
TOTAL	471 124	38 480	76 626	432 978	371 950	64 313	76 626	359 637	73 341

L'augmentation des immobilisations brutes provient de la demande d'évolutions sur des logiciels des gestion ainsi que de l'achat de matériels informatiques.

Les diminutions sont en raison de la mise au rebut de matériels obsolètes et déjà amortis.

4.1.1.2. Titres de Participation

En Euros	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Titres participation SCI MSF	49 763		178	49 585
TOTAL	49 763	0	178	49 585

Le titre détenu vis-à-vis de la SCI MSF a été réévalué selon la méthode de la mise en équivalence et s'élève à 49 585 € au 31 décembre 2022.

4.1.1.3. Dépôts et cautionnements

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Dépôts SCI MSF	66 667		66 667
Garanties cautions terrains	7 773	64	7 837
TOTAL	74 440	64	74 504

Les dépôts et cautionnements concernent principalement la caution versée à la SCI MSF dans le cadre de la location des locaux de l'avenue Jean Jaurès.

Les autres montants concernent des cautions versées par les centres de recherche Epicentre au Niger et en Ouganda.

4.1.2. Détail de l'actif circulant

4.1.2.1. Stock et en-cours

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Stock de médical et non médical - Entités non MSF	14 357	-4 315	10 042
TOTAL STOCK et EN-COURS	14 357	-4 315	10 042

Ce poste représente des acquisitions de fournitures informatiques non encore affectés à une étude à la clôture de l'exercice.

4.1.2.2. Créances clients, usagers et comptes rattachés

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
MSF France	2 688 274	-54 863	2 633 411
Fondation MSF	114 854	21 017	135 871
Total Créances sur entités du groupe MSF France	2 803 128	-33 846	2 769 282
MSF Belgium	207 611	63 534	271 145
MSF Holland	45 288	27 013	72 301
MSF International	5 484	4 488	9 972
MSF Japan	28 227	-10 140	18 087
MSF Spain	124 613	-28 417	96 196
MSF Switzerland	271 111	24 041	295 152
MSF UK	2 514	-2 514	0
Total Créances sur entités du mouvement MSF	684 848	78 004	762 852
Clients	2 325	20 623	22 949
Total Clients & comptes rattachés	2 325	20 623	22 949
TOTAL	3 490 301	64 781	3 555 083

Le montant en fin d'exercice sur les entités du groupe MSF France représente des créances sur:

- l'Association MSF correspondant aux facturations non recouvertes au 31/12/22 : 2 633 411 €
- la Fondation MSF pour les études :
 - Transparent facial orthosis (TFO) for patients with burn of the face and neck : 5 600 €
 - Support MSF Niger Covid Alert App : 73 730 €
 - PAVE study - Malawi: 56 541 €

Le solde des créances sur les entités du mouvement MSF correspond aux facturations des études et de la contribution annuelle, non recouvertes à la fin de l'exercice.

Ces sommes ont été entièrement payées au début de l'exercice 2023.

La créance clients et comptes rattachés est composée notamment de deux factures pour un montant de 17 612 € à recevoir de l'Université de Cape Town et d'une facture de 5 275 € à recevoir de DNDI.

L'ensemble de ces créances a une exigibilité inférieure à un an.

4.1.2.3. Financements institutionnels à recevoir

Projet	Organisation contractante	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
LeishAccess Consortium	DNDI	207 380	-207 380	0
PREVAC étude	ARS	50 000	-50 000	0
STATIS	ANRS	-51 859	51 859	0
RIFASHORT	SGUL	91 589	-91 589	0
Renforcement capacités	ELSEVIER	220 731	-177 539	43 192
CAP-TB	IBB	342 274	19 338	361 612
TB-SPEED	BORDEAUX	499 010	-191 405	307 605
Antibiotic Prescription practices	GARDP	47 354	0	47 354
AMOCO	IPAS	32 183	-32 183	0
FEXI / HATrACC	DNDI	254 613	-217 186	37 427
INTENSE TBM	BORDEAUX	545 763	-187 084	358 679
J&J Uganda	LSHTM	131 101	100 709	231 811
DeTACT	WELLCOME	548 844	-449 295	99 549
NIFTY	OXFORD	646 836	366 933	1 013 770
ESAA Antivenom	PASTEUR	25 203	-25 203	0
J&J RDC	LSHTM	1 341 887	-1 341 887	0
Enable Lassa	CEPII	1 430 389	1 019 479	2 449 868
DATURA	INSERM	478 469	-158 867	319 603
Fujilam Main	ANRS	167 069	0	167 069
Fujilam COVID	ANRS	47 000	0	47 000
MDF trial	HARVARD	4 201 302	147 603	4 348 905
ACOZI KIDS	DNDI	323 610	0	323 610
ANTICOV	DNDI	927 973	-927 973	0
STARTUP ANTICOV	DNDIF	56 230	-56 230	0
fPCV	EDCTP	144 294	0	144 294
MDF Start-up	HARVARD	88 121	-88 121	0
LEAP4WA / Lassa 2	IAVI	2 663 099	-130 263	2 532 836
COVID 19 site readiness	PATH	99 397	-99 397	0
PREVAC étude	SPF	0	4 614	4 614
PharmaCoV	DPH	30 974	-30 974	0
COVAC 2	SASKATCH	0	114 719	114 719
PK Study	ANRS	0	10 375	10 375
X100 Lassa fever	IAVI	0	130 263	130 263
Cholera vacc evaluation	WELLCOME	1 781 739	-721 582	1 060 157
TOTAL		17 372 575	-3 218 265	14 154 310

Ce compte présente les soldes à recevoir des financeurs, à la fin de l'exercice, pour les études en cours.

Les variations de créance correspondent soit à des augmentations soit à des diminutions de créance.

Les augmentations correspondent à de nouveaux financements obtenus durant l'exercice ou à une augmentation du financement de projets déjà existant à la fin de l'exercice précédent.

Les diminutions de créance correspondent, sauf exception, aux versements effectués par les financeurs durant l'exercice.

Pour les financements en devise, la créance à la fin de l'exercice correspond au montant de la créance en devise valorisé au taux de clôture de l'exercice et ajustée le cas échéant pour un écart de conversion actif (perte latente) ou passif (gain latent).

L'évolution du solde sur l'exercice représente une diminution de 19% en raison de financements reçus dans l'année, notamment du projet J&J Nord Kivu qui a pris fin en 2022, et la réduction du financement AntiCov, à la suite de l'arrêt des activités d'Epicentre.

4.1.2.4. Autres Créances

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs débiteurs	36 495	-36 495	0
Avances terrain diverses	5 160	43 127	48 287
Avances et prêts au personnel	610	-610	0
Organismes sociaux	19 140	-15 929	3 211
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	34 994	-5 649	29 345
Produits à recevoir	14 540	-10 990	3 550
Débiteurs divers	5	4 514	4 518
Autres créances	110 943	-22 031	88 911

Les principaux montants correspondent à :

- Etats, Impôts & Taxes Assimilées : Remboursement de TVA à recevoir des services fiscaux ougandais.
- Avances terrain diverses : Un reversement de MSF Niger attendu pour les services du cabinet médical géré par Epicentre Niger, payé majoritairement en janvier 2023.

Toutes ces créances sont à moins d'un an.

4.1.2.5. Grants à recevoir

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Grant à recevoir MSF France	164 522	65 478	230 000
Grant à recevoir Fondation MSF	127 391	-74 996	52 395
Autres créances	291 913	-9 518	282 395

Ce compte représente des contributions à recevoir à la fin de l'exercice de la Fondation MSF pour le projet Yellow Fever (52 395€) et de MSF France sous forme d'une contribution exceptionnelle afin d'assurer un résultat à l'équilibre pour Epicentre en 2022 (230 000€).

4.1.2.6. Disponibilités

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Banques et CCP	3 823 244	-1 172 462	2 650 782
Soldes Trésoreries centres de recherche	222 979	102 109	325 088
Caisses	3 149	2 122	5 271
Total Disponibilités	4 049 372	-1 068 231	2 981 141

Baisse du solde des comptes bancaires en raison de l'activité des projets de recherche en 2022 et les versements de fonds à venir de certains financements externes.

La ventilation de la trésorerie centres de recherche entre l'Ouganda et le Niger est la suivante :

- Ouganda : 138 691 €
- Niger : 186 397 €

4.1.2.7. Charges constatées d'avance

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Charges constatées d'avance	20 745	-5 699	15 046
TOTAL	20 745	-5 699	15 046

Il s'agit de primes d'assurance , de la facture 2023 du médecin de travail et d'une facture de renouvellement informatique sur 2022 et 2023.

4.1.2.8. Ecart de conversion actif

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Non MSF entities	7 322	-716	6 606
TOTAL	7 322	-716	6 606

Au 31/12/2022, il n'y a aucune perte de change latentes sur les dettes des sections MSF en devise (USD et GBP). Les écarts de conversion actif sont uniquement liés aux pertes latentes sur deux financements en devise (USD et GBP) qui ne sont pas provisionnés.

4.2. DETAIL DU PASSIF

4.2.1. Détail de la situation nette

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Resultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Ecart de réévaluation	49 763			178		49 585
Autres réserves	266 103	-221 903	0			44 200
Excédent ou déficit de l'exercice	-221 903	221 903			100 566	100 566
TOTAL FONDS PROPRES	93 963	0	0	178	100 566	194 351

Le résultat déficitaire d'Epicentre de l'exercice précédent a été intégralement affecté en report à nouveau, suite à la décision de l'Assemblée Générale du 8 Juin 2022.

4.2.2. Détail du passif exigible

4.2.2.1. Provisions pour risques et charges

	Montant en début d'exercice	Dotations aux provisions	Reprises sur Provisions		Reclassement	Montant en fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées		
Provision pour litige	5 744	14 635	-5 744			14 635
Provision pour perte de change	6 975		-6 975			0
TOTAL Provisions	12 719	14 635	-12 719			14 635

La provision pour litige a été comptabilisée pour faire face au risque de non remboursement de la TVA sur nos terrains.

A la clôture de l'exercice, aucune provision pour perte de change résulte de la réévaluation des dettes et créances en devises hors financements bailleurs.

L'ensemble des provisions et reprises concerne l'exploitation.

4.2.2.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Le compte MSF-France, représente le compte courant entre l'Association Epicentre et MSF France, permettant d'ajuster les besoins de financement au jour le jour de l'Association Epicentre.

Les dettes vis-à-vis des entités du mouvement MSF sont composées principalement par des refacturations du personnel Epicentre décentralisé et de charges diverses liées aux projets de recherche d'Epicentre.

Les dettes fournisseurs sont composées principalement par des factures non échues au 31/12/2022.

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Total	7 530 448	70 893	7 601 342
MSF France	6 931 549	-77 335	6 854 214
MSF Logistique	21 387	15 297	36 684
Total Dettes entités du groupe MSF France	6 952 936	-62 038	6 890 898
MSF Belgium	24 679	967	25 646
MSF Canada	5 273	-5 273	
MSF Denmark	952	-952	
MSF Germany		6 555	6 555
MSF The Netherlands	6 785	-1 998	4 787
MSF International	6 233	-1 743	4 490
MSF Spain	19 892	-14 612	5 280
MSF Switzerland	202 369	3 096	205 465
MSF UK	21 378	292	21 670
MSF USA	179 093	-63 755	115 339
MSF Supply		1 147	1 147
MSF Southern Africa	14 986	-14 986	
MSF Ireland		6 594	6 594
MSF Eastern Africa		76 251	76 251
Total Dettes entités du mouvement MSF	481 640	-8 418	473 222
Fournisseurs	52 744	97 271	150 014
Fournisseurs Terrain Etrangers	1 175	22 678	23 853
Frs terrain acptes, avoirs Passif	992	1 633	2 625
Fournisseurs facture à recevoir	29 986	-9 864	20 122
Frs Terrain Etrangers A Recevoir	10 976	28 799	39 775
Tiers terrain soldé HQ	0	832	832
Total Dettes fournisseurs	95 872	141 349	237 222

4.2.2.3. Dettes fiscales et sociales

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	79 460	37 528	116 988
Personnel	8 650	6 435	15 085
Organismes sociaux	441 474	-27 238	414 236
Provisions congés payés, CET, précarité	1 314 722	-35 468	1 279 254
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	1 844 306	-18 743	1 825 563

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Ce poste est composé des charge sociales et fiscales non payées à la fin de l'exercice et, pour sa part principale, des droits à congés, RTT - en cours et épargné dans les CET - et primes de précarités sur CDD dus aux salariés.

4.2.2.4. Autres dettes

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Avances Financement terrain		7 192	7 192
Partenaires - Financement à reverser	56 695	71 378	128 073
Total	56 695	78 569	135 264

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Le financement constaté à la fin de l'exercice maintient le solde d'un financement à reverser aux partenaires du projet FPCV Niger (56 695 €) et inclut également les montants à reverser à DNDi concernant les projets Leishmaniose et Anticov (70 319 €) et à Santé Publique France (1 059 €).

4.2.2.5. Produits constatés d'avance

Projet	Organisation contractante	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
LeishAccess Consortium	DNDI	542 147	-308 483	233 665
PREVAC étude	ARS	40 723	-40 723	0
Renforcement capacités	ELSEVIER	292 572	-292 572	0
CAP-TB	IBB	145 914	-145 914	0
TB-SPEED	BORDEAUX	197 792	-197 792	0
Antibiotic Prescription practices	GARDP	1 600	0	1 600
AMOCO	IPAS	15 340	-15 340	0
FEXI / HATrACC	DNDI	152 082	-89 464	62 619
INTENSE TBM	BORDEAUX	592 385	-287 436	304 949
J&J Uganda	LSHTM	18 499	-18 499	0
DeTACT	WELLCOME	329 538	-329 538	0
NIFTY	OXFORD	202 380	-43 555	158 825
J&J RDC	LSHTM	267 614	-267 614	0
Enable Lassa	CEPII	345 245	352 261	697 506
DATURA	INSERM	703 628	-158 916	544 712
Fujilam Main	ANRS	20 751	-20 751	0
Fujilam COVID	ANRS	32 197	-32 197	0
MDF trial	HARVARD	4 193 222	-487 458	3 705 765
ACOZI KIDS	DNDI	312 153	-44 840	267 313
ANTICOV	DNDI	1 015 953	-1 015 953	0
fPCV	EDCTP	521 886	-521 886	0
LEAP4WA / Lassa 2	Iavi	4 471 396	-175 967	4 295 429
Prévalence Covid-19 ANRS	ANRS	9 345	-9 345	0
PREVAC étude	ANRS	9 012	-9 012	0
PharmaCoV	DPH	32 466	-32 466	0
COVAC 2	SASKATCH	0	182 181	182 181
PK Study	ANRS	0	1 442	1 442
X100 Lassa fever	Iavi	0	112 080	112 080
Cholera vacc evaluation	WELLCOME	1 346 980	-722 411	624 568
TOTAL		15 812 820	-4 620 168	11 192 652

Les financements sont comptabilisés en produits lors de la notification des financements. Les montants notifiés et non encore reçus à la date de clôture sont inscrits en créances dans le poste "Financements institutionnels à recevoir" (Voir paragraphe 4.1.2.3.). La quote-part de financement non consommée à la clôture fait l'objet d'une comptabilisation en "Produits constatés d'avance".

4.2.2.6. Ecart de conversion passif

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Réévaluation dettes et créances	159 970	159 103	319 073
TOTAL	159 970	159 103	319 073

Les écarts de conversion passif représentent les gains de change latents sur les financements en devises restant à recevoir au 31/12/2022.

4.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.3.1. Résultat d'exploitation

Epicentre constate un surplus de 100 566 euros contre un déficit de 221 903 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation est de 17 470 861 euros contre 17 388 151 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 82 710 euros, représentant +0,5%.

Le total des charges d'exploitation est de 17 645 714 euros contre 17 764 996 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 119 283 euros, représentant -0,7%.

4.3.2. Résultat financier

Les charges financières représentent 20 285 euros de pertes de change.

Les produits financiers représentent 126 986 euros correspondant principalement à un gain de change sur la position du compte bancaire en USD à la BRED.

4.3.3. Résultat exceptionnel

4.3.3.1. Charges exceptionnelles

En euros	Montant en fin d'exercice
Charges exceptionnelles	282
Pertes s/créances irrécouvrables	126
Différence de caisse	3 434
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0
TOTAL	3 842

Les charges exceptionnelles sont dues principalement aux pertes liées à la régularisation de comptes fournisseurs au Niger.

4.3.3.2. Produits exceptionnels

En euros	Montant en fin d'exercice
Produits Exceptionnels	117 067
Prdts exc. sur ex. antérieurs	14 583
Recettes exceptionnelles terrain	40 910
TOTAL	172 560

Les produits exceptionnels sont dues pour le Niger a des ventes aux enchères de matériel pour un montant total de 33 039 € et pour l'Ouganda à la vente de véhicules pour un montant total de 76 838 €.

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs sont notamment dus au remboursement d'une facture d'hôtel 2020 pour 8 300€ à la suite de l'annulation de la Journée Scientifique 2020.

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.4.1. Engagement en matière de loyers

L'association Epicentre constate en engagements hors bilan sur l'exercice 2022, les montants des loyers dus à la SCI MSF pour les 34 prochains mois, soit 2 267 K euros.

4.4.2. Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant de : 140 824 euros. Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes d'Epicentre.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre de l'exercice 2022 s'élève à 15 000 € HT.

5.2. EFFECTIFS

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre rattachés à Epicentre Paris sur l'exercice 2022 s'élèvent à :

- 66,18 pour le personnel à Paris
- 17,73 pour le personnel international

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents dans les centres au Niger et en Ouganda ou sur les terrains MSF sur l'exercice 2022 s'élèvent à :

- 252,73 pour le personnel national
- 22,51 pour le personnel international

5.3. LES 3 PLUS HAUTES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

Les trois plus hautes rémunérations brutes des cadres, versées en 2022 par Epicentre se sont élevées à 254 371 euros en cumul annuel.

- Emmanuel BARON : 91 489,75 euros
- Klaudia PORTEN : 89 221,52 euros
- Nathalie GUERINEAU : 76 992,19 euros

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative).

Ces cadres ne perçoivent que des revenus salariaux. Ils ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (prime, avantage en nature).

Leur rémunération est versée sur 13 mois.

5.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration d'Epicentre ne sont pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur.